

Depuis 1975, le défi auquel nous faisons face au Canada est de redresser notre économie pour tenir notre rang de grande nation commerçante, en rétablissant notre situation concurrentielle dans le monde. Nous avons réalisé des progrès marqués en ce sens, mais nous avons encore du chemin à faire. Le terrain que nous avons perdu se manifeste particulièrement sur le plan du chômage. Dans ce domaine plus que dans tout autre, nous continuons de subir des effets négatifs même après avoir effectué des corrections ailleurs.

De quelles corrections s'agit-il? Nous avons ramené nos coûts à un niveau beaucoup plus raisonnable. La hausse de nos frais salariaux et nos coûts unitaires de main-d'œuvre est comparable à celle des États-Unis. Les demandes d'augmentations futures sont raisonnables dans l'ensemble. Les dépenses publiques ont été contenues. Depuis deux ans, l'augmentation des dépenses fédérales suit celle du PNB et nous continuerons de procéder aux réductions nécessaires pour maintenir cette tendance.

Les responsables de la politique monétaire ont fixé une série d'objectifs d'augmentation de la masse monétaire de manière à soutenir la croissance économique tout en favorisant le ralentissement de l'inflation.

La politique fiscale poursuit les mêmes objectifs. La pression fiscale pesant sur les particuliers et les sociétés a été allégée, tant par l'indexation que par d'importantes diminutions des impôts fédéraux.

L'indexation des exemptions et des tranches d'imposition des particuliers depuis 1974 se traduit pour eux par une économie d'impôt de plus de 5 milliards de dollars cette année. Des réductions particulières d'impôt personnel représentant au total 2.9 milliards ont été instaurées depuis 1974. Depuis la même date, le gouvernement fait bénéficier les entreprises, petites ou grandes, de réductions fiscales totalisant 1.6 milliard.

L'amortissement accéléré dans le secteur de la fabrication et de la transformation a été rendu permanent. Un crédit d'impôt d'investissement de 5 p. 100 a été instauré; il a ensuite été majoré, prolongé et étendu aux dépenses de recherche et développement. D'autres encouragements ont été prévus en faveur de l'exploration pétrolière et gazière dans les régions frontalières. L'impôt des sociétés a été sensiblement simplifié sur des points importants. Le gouvernement a pris des dispositions pour diminuer l'effet de l'inflation sur les stocks. Il a aussi instauré un crédit d'impôt à l'emploi.

D'autres mesures ont bénéficié plus particulièrement aux petites entreprises. Je veux parler du relèvement du niveau des profits imposables à un taux réduit, le plafond annuel triplant pour passer à \$150,000 et le plafond cumulatif étant porté de \$400,000 à \$750,000. Je veux aussi parler de l'augmentation du crédit d'impôt pour dividendes et des déductions pour pertes en capital, du régime préférentiel des options d'achats d'actions et des gains sur les investissements spéculatifs, ainsi que du report de l'impôt lors du remplacement d'actifs de l'entreprise.

Le gouvernement proposera sous peu de nouvelles mesures en faveur des petites entreprises.

C'est à cause de ces réductions d'impôt et de la longueur de l'économie que le déficit fédéral a augmenté. L'accélération de la reprise et le ralentissement de l'inflation devraient permettre de diminuer nos besoins de trésorerie. D'ici là, nous avons un

### *Impôt sur le revenu—Loi*

programme d'emprunt raisonnable et pouvant être pleinement absorbé par les marchés des capitaux et par l'économie.

L'un des principaux ajustements intervenus au cours des 18 derniers mois a été la baisse du dollar canadien. Les deux dernières semaines ont vu notre économie se redresser et se stabiliser, ce qui montre que les forces fondamentales du marché des changes se sont fait sentir. En grande partie grâce à cet ajustement du dollar canadien, la situation de notre commerce et de notre balance des paiements est une nette amélioration. Celle-ci a commencé l'an dernier, alors que nous avions presque triplé notre excédent commercial. Elle s'est renforcée au premier trimestre de cette année, alors que le solde des échanges des marchandises grimpa à 5.6 milliards en taux annuel, soit deux fois plus que l'an dernier.

Plusieurs indices récents témoignent de l'accélération de la croissance et du ralentissement de l'inflation. Les ventes au détail ont augmenté de 4.3 p. 100 de janvier à février. En termes réels, les ventes de ces deux mois ont été de 6.1 p. 100 supérieures, en taux annuel, à celles du dernier trimestre de 1977. Il semble donc que la réduction d'impôt de \$100 consentie au début de l'année a stimulé la consommation.

Le nombre d'emplois continue de progresser et, ce qui est le plus satisfaisant, l'amélioration est marquée dans le secteur manufacturier, où l'augmentation s'est chiffrée à 4.2 p. 100 au cours des six derniers mois.

Nous avons maintenant les statistiques sur les entreprises pour le dernier trimestre de 1977: elles révèlent un redressement de la rentabilité et une amélioration constante de la liquidité.

Au dernier trimestre, le coefficient de fonds de roulement a presque atteint le niveau record de 1973.

Grâce à la réduction des taxes de vente proposées dans le budget du mois dernier, l'indice des prix à la consommation est actuellement de 0.7 p. 100 inférieur à ce qu'il aurait été autrement. En avril, l'IPC n'a augmenté que de 0.2 p. 100, soit la plus faible hausse mensuelle enregistrée depuis l'automne 1975.

Un indicateur des coûts et des prix de plus en plus utilisé dans les pays industriels est l'IPC corrigé des produits alimentaires et de l'énergie. Au Canada, le rythme d'augmentation de cet indice est passé de 9.7 p. 100 en 1975 à 8.8 p. 100 en 1976 et 7.3 p. 100 en 1977. Le taux de hausse sur douze mois est descendu à 5.7 p. 100 en avril.

Une société privée de recherches, Data Resources, a calculé que la production augmenterait cette année de 0.4 p. 100 de plus qu'en l'absence des réductions de taxes de vente.

Toutes ces indications témoignent clairement de l'amélioration fondamentale de notre économie. Les mesures de ce budget ont déjà contribué à cette amélioration, et elles continueront de la soutenir. Permettez-moi de les examiner rapidement.

J'ai évoqué la contribution du budget à l'évolution structurelle de notre économie. Je dois signaler que les encouragements à la récupération tertiaire et à l'exploitation du pétrole non conventionnel sont mis en vigueur par voie réglementaire. Ils ne figurent donc pas dans ce projet de loi, pas plus que les changements relatifs aux amortissements majeurs dans les transports ferroviaires.

Par contre, d'autres mesures structurelles, celles qui s'appliquent à la recherche et au développement, nécessitent des